

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le deux février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BOURSIER Sylvain, DESANLIS Martine, DUCHÊNE Nathalie, DUCREUX Agnès, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

Absente excusée : Mme LEMANE Sylvie pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire.

Absents : M. BOULET Guillaume, M. DUCOS Jean, Mme MOLINES Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme JAUNET Caroline

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT, A LA FONDATION DU PATRIMOINE, A L'AHVOL ET AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : TRAVAUX HAMEAU DE CUGNY (ARBRES ET LAVOIR) – 2016/01

Madame le Maire expose que les travaux suivants sont projetés sur le Hameau de Cugny :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| - travaux d'abattage et d'élagage | 22.969,52 € HT |
| - plantations | 19.720,00 € HT |
| - installation de bancs | 1.071,40 € HT |
| - rénovation d'un lavoir de Cugny | 10.040,30 € HT |

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet de travaux d'élagage, d'abattage, d'aménagement et de rénovation d'un lavoir pour un montant total de 53.801,22 HT
- D'autoriser le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès :
 - o du Département
 - o de la Fondation du Patrimoine
 - o de l'AHVOL
 - o de la Réserve Parlementaire.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE – 2016/02

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte de constitution de servitude de passage et de canalisations pour l'écoulement des eaux pluviales du domaine public dans le fossé traversant la propriété de Messieurs RAFFARD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la création d'une servitude de passage sur les parcelles communales G14 et G381
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte nécessaire à l'établissement de cette servitude qui sera rédigé par M° VESSIER, notaire à Montigny sur Loing.
- DIT que l'entretien et les travaux ultérieurs nécessaires, seront à la charge de la commune.
- DIT que tous les frais inhérents à cet acte seront à la charge de la commune.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ANNEE 2014 – 2016/03

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé et notamment :

1) Le Service

- Description du territoire desservi
- Patrimoine du service
- Présentation des volumes
- Qualité de l'eau
- Performance environnementale et rendement de réseau
- Activité clientèle

2) La tarification de l'eau et les recettes du service

- Gouvernance du service : rôles et responsabilités des acteurs
- Prix du service de l'eau potable
- Facture 120 m²
- Recettes liées au service

3) Le financement des travaux

4) Synthèse des indicateurs de performance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau de l'exercice 2014.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2014 – 2016/04

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Madame le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

1) Le Service

- Description du territoire desservi
- Patrimoine du service
- Activité clientèle
- Performance environnementale

2) Tarification et recettes du service

- Prix du service de l'assainissement
- Recettes liées au service

3) Synthèse des indicateurs de performance

4) Financement des travaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'exercice 2014.

ADHESION AU SIDEAU AU 1^{ER} JANVIER 2017 – 2016/05

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2001/SPF/CL/10 du 27 septembre 2001 portant création du SIDEAU de Moret sur Loing et Saint Mammès dénommé « SIDEAU de Moret sur Loing et Saint Mammès »,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2010/SPF/CL n°28 du 28 décembre 2010 portant adhésion de la Commune de Montigny sur Loing au SIDEAU,

Vu la délibération du SIDEAU n° 2013.02.01 du 19 février 2013 enregistré en Sous-Préfecture le 26 février 2013 portant sur la modification de la dénomination du Syndicat Intercommunal de l'Eau en « SIDEAU Moret Seine et Loing »,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2013/SPF/CL n° 4 du 26 mars 2013 portant adhésion de la commune de Montarlot au SIDEAU,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2013/SPF/CL n° 09 du 25 octobre 2013 portant adhésion de la commune d'Episy au SIDEAU,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Genevraye n° 2015/12 du 17 mars 2015 enregistrée en Sous-Préfecture le 2 avril 2015, et sous réserve d'une étude d'impact, la commune de La Genevraye a souhaité étudier le transfert de la compétence Eau potable au SIDEAU,

Vu les conclusions de l'étude d'impact portant sur l'adhésion de la Commune de La Genevraye au SIDEAU,

Vu la délibération du SIDEAU n° 2015.12.23 du 15 décembre 2015 se prononçant favorablement sur l'adhésion de la commune de La Genevraye au SIDEAU Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017, emportant transfert de sa compétence en matière d'eau potable,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Genevraye au SIDEAU Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017, emportant transfert de sa compétence en matière d'eau potable,
- autorise Madame le Maire à :
 - engager la procédure d'adhésion,
 - signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite procédure.

ADHESION AU SIDASS COMPETENCE OBLIGATOIRE SPANC AU 1^{ER} JANVIER 2017 – 2016/06

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2001/SPF/CL n° 16 du 6 décembre 2001 portant création du Syndicat Intercommunal dénommé « SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint Mammès»,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2005/SPF/CL n° 20 du 20 décembre 2005 portant transformation du SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint-Mammès en Syndicat Intercommunal à la carte,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2005/SPF/CL n° 21 du 26 décembre 2005 portant adhésion d'Episy, Montarlot, Vernou-la Celle sur Seine, Villecerf, Villemer et Ville Saint Jacques au SIDASS,
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 24 du 30 décembre 2009 portant adhésion de la commune de Montigny sur Loing au SIDASS,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Genevraye n° 2015/13 du 17 mars 2015 enregistrée en Sous-Préfecture le 02 avril 2015, et sous réserve d'une étude d'impact, la commune de La Genevraye a souhaité étudier le transfert de la compétence SPANC au SIDASS,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Nanteau-sur-Lunain n° 05/2015 du 27 février 2015 enregistrée en Sous-Préfecture le 05 mars 2015, et sous réserve d'une étude d'impact, la commune de Nanteau-sur-Lunain a souhaité étudier le transfert de la compétence SPANC au SIDASS,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Veneux-Les Sabons n° 2015.03.09 du 03 mars 2015 enregistrée en Sous-Préfecture le 17 mars 2015, et sous réserve d'une étude d'impact, la commune de Veneux-Les Sablons a souhaité étudier le transfert de la compétence SPANC au SIDASS,
Vu les conclusions de l'étude d'impact portant sur les adhésions des Communes de La Genevraye – Nanteau-sur-Lunain et Veneux-Les Sablons à la compétence obligatoire SPANC du SIDASS,
Vu la délibération du SIDASS n° 2015.12.47 du 15 décembre 2015 se prononçant favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de La Genevraye à la compétence obligatoire SPANC du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis sur l'adhésion à la compétence obligatoire SPANC du SIDASS de la commune de La Genevraye, à compter du 1er janvier 2017,
- autorise Madame le Maire à :
 - engager la procédure d'adhésion,
 - signer tout document nécessaire à ladite procédure.

MODIFICATION DES STATUTS DU SITBVL : RETRAIT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE SPANC – 2016/07

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SITBVL avait transféré la compétence du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans les compétences optionnelles par décision du 15 juin 2009.

Considérant la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour le service de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Bourron-Marlotte,

Considérant le projet de la commune de La Genevraye d'intégrer le SIDASS de Moret sur Loing,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 02 décembre 2015 approuvant :

- le retrait des statuts du SITBVL de la compétence optionnelle du Service Public de l'Assainissement non collectif,
- que le Syndicat conserve ses engagements pris au titre de la mission de réhabilitation des filières d'ANC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des statuts du SITBVL concernant le retrait de la compétence optionnelle du Service Public de l'Assainissement non collectif.

ADHESION AU SIDASS AU 1^{ER} JANVIER 2017 COLLECTE ET TRAITEMENT – 2016/08

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2001/SPF/CL n° 16 du 6 décembre 2001 portant création du Syndicat Intercommunal dénommé « SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint Mammès »,
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2005/SPF/CL n° 20 du 20 décembre 2005 portant transformation du SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint-Mammès en Syndicat Intercommunal à la carte, dénommé "SIDASS",
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2005/SPF/CL n° 21 du 26 décembre 2005 portant adhésion d'Episy, Montarlot, Vernou-la Celle sur Seine, Villecerf, Villemer et Ville Saint Jacques au SIDASS,
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 24 du 30 décembre 2009 portant adhésion de la commune de Montigny sur Loing au SIDASS,
Vu la délibération de la commune de La Genevraye n° 2015/14 du 17/03/2015 enregistrée en Sous-Préfecture le 02/04/2015, et sous réserve d'une étude d'impact, la commune de La Genevraye a souhaité étudier le transfert des compétences à caractère optionnel collecte et traitement au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2017,
Vu la délibération du SIDASS n° 2015.12.47 du 15 décembre 2015 se prononçant favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de La Genevraye à la compétence obligatoire SPANC du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017,
Vu les Statuts du « SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint Mammès » et notamment les articles 1, 2, 5 et 7,
Vu les conclusions de l'étude d'impact portant sur le transfert des compétences à caractère optionnel Collecte et Traitement de la commune de La Genevraye au SIDASS,
Considérant que la Commune de La Genevraye adhèrera au 1^{er} janvier 2017 au SIDASS pour sa compétence à caractère obligatoire du « service public d'assainissement non collectif »,
Considérant que conformément à l'article 2.2 de ses Statuts, le SIDASS dispose, outre cette compétence obligatoire, des compétences à caractère optionnel que sont la collecte et le traitement des eaux usées,
Considérant que dans le cadre de l'article 5 des Statuts du SIDASS, une commune membre peut adhérer à ses compétences optionnelles au terme d'une délibération de son Conseil municipal notifiée par Monsieur le Maire au Président du SIDASS, qui en informe les maires des autres communes membres, sous réserve des autres modalités de transfert décidées par le SIDASS,
Vu la délibération du SIDASS n° 2015.12.48 du 15 décembre 2015 se prononçant favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de La Genevraye à la compétence obligatoire SPANC du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le transfert des compétences optionnelles COLLECTE ET TRAITEMENT de la commune de La Genevraye au SIDASS Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le transfert des compétences optionnelles COLLECTE ET TRAITEMENT de la commune de La Genevraye au SIDASS Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017,
- autorise Madame le Maire à :
 - engager la procédure de transfert,
 - signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite procédure.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

SYNDICAT DES COLLEGES

Il est programmé deux réunions pour la préparation du budget.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Une réunion est prévue le 19 février pour la préparation du budget.

SIADR Episy / La Genevraye

Le syndicat organise un stage durant les vacances de février sur le thème « Un jour, Un pays » pour les enfants de 3 – 11 ans. Ce stage aura lieu à l'école de La Genevraye du 22 au 26 février 2016.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La commission prévoit de se réunir le 18 février à 18h30 pour faire le point sur l'organisation du personnel communal (effectifs, horaires, emploi du temps...), de revoir les tarifs garderie cantine pour la rentrée prochaine et de prendre une décision sur l'avenir de l'accueil de loisirs du mercredi puisqu'Episy ne souhaite plus participer à cet accueil.

C.C.M.S.L. : COMMISSION APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres relative à la consultation groupement de commandes « ADAP », s'est réunie le jeudi 28 janvier dans les bureaux du Pôle Aproter à Moret. Le bureau d'études CITAE a été retenu. Il analysera et retravaillera les diagnostics accessibilité existants et aidera à la rédaction des AD'AP. Monsieur Jean-Luc Michaud-Ruffier, élu référent à cette commission est en charge du dossier.

QUESTIONS DIVERSES

FETE DES PLANTES

Cette année la Fête des Plantes aura lieu le 05 mai 2016. Une réunion de préparation aura lieu avec la participation du Comité des Fêtes, COLLAGE, et quelques intervenants extérieures. Le choix de l'affiche a été déterminé (la rose). Il est décidé de maintenir le tarif de l'année dernière pour les exposants soit 30 euros.

REUNIONS A VENIR

- Commission finances : mardi 16 février à 20 heures 30.
- Commission loisirs, culture et communication : jeudi 11 février à 18 heures 30.
- Conseil Municipal : mardi 23 février à 20 heures 30

DIVERS

- Disfonctionnement des feux tricolores de l'école.
- Faire un sondage auprès des habitants à propos des transports
- Compteur Linky – ERDF
- Hausse de la taxe sur le foncier bâti du Conseil Départemental
- La CCMSL prévoit une hausse de 4% de la taxe d'habitation
- Pétition : Claude Jamet, Maire de Bagneaux, Tribunal correctionnel le 14 mars, invitation à signer
- Suggérer à la CCMSL de nous adresser le rapport d'activité dématérialisé